

Lettre du citoyen Reynier, un des principaux agents de la conspiration à Marseille, à l'agent national de la commune de Chabeuil, lors de la séance de la 5ème sans-culottide an II (21 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du citoyen Reynier, un des principaux agents de la conspiration à Marseille, à l'agent national de la commune de Chabeuil, lors de la séance de la 5ème sans-culottide an II (21 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. pp. 330-331;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16306_t1_0330_0000_9

Fichier pdf généré le 05/11/2020

qui y sont contenus, adoptent les mesures que renferme le dit arrêté.

En conséquence arrêtent qu'il sera provisoirement exécuté dans tout son contenu.

Arrêtent en outre que dans le cas où la société populaire d'Aix fût l'objet de quelques troubles dans la commune, elle cessera de tenir ses séances, jusqu'à ce que les représentans du peuple l'ait épurée.

Chargent l'agent national de leur fournir tous les procès-verbaux et toutes les pièces qui peuvent leur donner des renseignements utiles pour les mettre en état de statuer définitivement sur tout ce qui s'est passé à Aix.

L'administration du district d'Aix est chargée de l'exécution de ces arrêtés. L'agent national de cette administration demeure personnellement responsable des soins qu'il est obligé de prendre pour prévenir tout désordre et maintenir la tranquillité publique jusqu'au retour des Représentans du Peuple à Aix.

A Marseille le 22 fructidor, l'an II de la République française, une et indivisible.

Signé, J.J. SERRES, AUGUIS.

Pour copie conforme à la minute, *signé* MAGNIN, secrétaire.

g

Le nommé Reynier, ajoute Treilhard, qui avoit été arrêté par ordre des représentans du peuple, étoit un des principaux agens de la conspiration. Cet homme avoit été choisi pour être instituteur du département des Bouches-du-Rhône, il étoit secrétaire de la commission révolutionnaire. Voici la lettre qu'il a écrite (25) :

La septième est une lettre du 9 fructidor, écrite de Marseille par le nommé Reynier à l'agent national de la commune de Chabeuil, par laquelle il marque qu'il étoit prêt de quitter Marseille, où le patriotisme étoit triomphant et l'aristocratie écrasée, lorsque, tout-à-coup la foudre du modérantisme partant de la Convention nationale, qui donne des lois populaires et même contre-révolutionnaires et non révolutionnaires, ont procuré l'élargissement à deux cents scélérats de Marseille; mais que les patriotes de cette commune sont épurés; que, dans le moment où il écrit, une grande masse de patriotes intacts ne forment qu'un faisceau avec les corps constitués et la société populaire, qu'ils n'attendent qu'un signal pour consolider la République, en faisant disparaître par un, 2 et 3 septembre tout ce qu'il y a d'impur dans Marseille; que telle est la situation politique de cette commune. Il ajoute que son retard est juste, et le poste qu'il occupe important dans un moment de crise comme celui-ci;

(25) *Ann. Patr.*, n° 630. *J. Mont.*, n° 146; *C. Eg.*, n° 765; *Gazette Fr.*, n° 995; *Ann. R.F.*, n° 2; *M.U.*, XLIV, 8; *J. Perlet*, n° 729.

qu'il se croiroit coupable d'abandonner des frères républicains à la veille de frapper de grands coups; que son acharnement est terrible contre les ennemis de la chose publique, et comme le moment ne sera pas bien long, il donne sa parole qu'à la fin du mois il sera auprès de l'agent de Chabeuil [département de la Drôme] (26).

[*Reynier, à l'agent national de la commune de Chabeuil, Marseille, le 9 fructidor an II*] (27)

Copie de la lettre écrite à l'agent national de la commune de Chabeuil, par le nommé Reynier.

Marseille le 9 fructidor 2^e année républicaine.

Citoyen,

Mon retard à me rendre au poste honorable dont tu as bien voulu me désigner n'est point volontaire, bien s'en faut, car j'étais prêt à quitter Marseille à ma fantaisie, c'est à dire, le patriotisme triomphant et l'aristocratie écrasée, lorsque tout-à-coup la foudre du modérantisme, partant de la Convention nationale, nous donnant des lois populaires et même contre-révolutionnaires, ont donné l'élargissement à deux cents scélérats de cette commune, et ont peint un air satisfait à tous les ennemis de la révolution; mais les patriotes de Marseille sont épurés, et du moment que je t'entretiens, une grande masse de patriotes intacts, ne forment qu'un faisceau avec les corps constitués et la société populaire, n'attendant qu'un signal pour consolider la République, en faisant disparaître par un 2 et 3 septembre, tout ce qu'il y a d'impur dans Marseille. Telle est la situation politique de cette commune et tu dois penser combien mon retard est juste, vu combien le poste que j'occupe est important, dans un moment de crise comme celui-ci.

Tâche de faire remplir mon poste par mon collègue proposé; car je te l'avoue, je me croirais coupable d'abandonner des frères républicains dans un moment où nous sommes à la veille de frapper de grands coups (28). Mon acharnement est terrible contre les ennemis de la chose publique; et comme ce moment ne sera pas bien long, je te donne ma parole qu'à la fin du mois je serai auprès de toi.

Salut et fraternité

Signé, REYNIER.

(26) *P.-V.*, XLV, 362-363.

(27) *C* 318, pl. 1290, p. 26. *Débats*, n° 730 bis, 589-590; *Moniteur*, XXII, 28; *Ann. Patr.*, n° 630; *J. Fr.*, n° 727; *J. Mont.*, n° 146; *C. Eg.*, n° 765; *M. U.*, XLIV, 8; *Rép.*, n° 2; *Mess. Soir*, n° 764; *Ann. R.F.*, n° 2; *F. de la Républ.*, n° 2; *J. Perlet*, n° 729.

(28) *Ann. Patr.*, n° 630, *Gazette Fr.*, n° 995 et *J. Mont.*, n° 146, indiquent à cet endroit de la lecture de la lettre des « mouvemens d'horreur ».

Bien des complimens à la famille Genin. Je suis fort pressé; tu voudras bien me marquer la réception de ma lettre; je te répons te communiquer le résultat de tout.

Pour copie conforme, *signé* MAGNIN, secrétaire.

h

La huitième est une lettre de l'agent national du district de Valence [département de la Drôme], sous la date du 15 fructidor, annonçant l'envoi de la lettre du nommé Reynier au représentant du peuple; il instruit que ce particulier étoit appelé à Chabeuil pour être instituteur; qu'il étoit, à ce que l'on prétend, ci-devant frère des écoles chrétiennes, et qu'il est actuellement secrétaire de la commission révolutionnaire de Marseille (29).

[*L'agent national du district de Valence au représentant du peuple envoyé dans le département des Bouches-du-Rhône, le 15 fructidor an II*] (30)

Valence 15 fructidor, 2^e année républicaine.

L'agent national de la commune de Chabeuil vient de me communiquer une lettre qui lui a été écrite de Marseille le 9 par le nommé Reynier et dont tu trouveras ci-joint copie. Il étoit de mon devoir de la retenir et de t'en donner connaissance, mais il n'est pas moins essentiel que tu sois instruit que ce Reynier étoit appelé à Chabeuil pour être instituteur; qu'il étoit à ce qu'on prétend, ci-devant frère des écoles chrétiennes et qu'il est actuellement secrétaire de la commission révolutionnaire de Marseille, dumoins tels sont les renseignements que je me suis procurés.

Salut et fraternité. *Signé* ROYANE.

Pour copie conforme, *signé* MAGNIN, secrétaire.

i

La neuvième, sont des arrêtés des représentans du peuple Auguis et Serres, du 26 fructidor, qui ordonnent que le nommé Reynier sera mis sur le champ en état d'arrestation; que les scellés seront apposés sur tous ses effets et papiers, et qu'il sera mis au secret (31).

[*Arrêtés des représentans du peuple Auguis et Serres, Marseille le 26 fructidor an II*] (32)

(29) P.-V., XLV, 363.

(30) C 318, pl. 1290, p. 25. *Débats*, n^o 730 bis, 590; *Moniteur*, XXII, 31; *Ann. Patr.*, n^o 630; *J. Fr.*, n^o 727; *J. Mont.*, n^o 146; *C. Eg.*, n^o 765; *Gazette Fr.*, n^o 995; *Rép.*, n^o 2; *Mess. Soir*, n^o 764; *Ann. R.F.*, n^o 2; *F. de la Républ.*, n^o 2; *J. Perlet*, n^o 729.

(31) P.-V., XLV, 363.

(32) C 318, pl. 1290, p. 27. *Débats*, n^o 730 bis, 591; *Moniteur*, XXII, 31-32; *J. France*, n^o 727; *M. U.*, XLIV, 8; *Rép.*, n^o 2; *Mess. Soir*, n^o 764; *Ann. R.F.*, n^o 2; *F. de la Républ.*, n^o 2.

Marseille le 26 fructidor 2^e année de la République française une et indivisible.

Les représentans du Peuple dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et de l'Ardèche arrètent que le nommé Reynier sera sur le champ mis en arrestation, chargent l'agent national de la commune de mettre le présent mandat d'arrêt à exécution et la force armée de prêter main forte si besoin est.

[Les représentans du peuple] arrètent que les scellés seront apposés sur tous les effets et papiers du nommé Reynier, chargent le juge de paix de l'arrondissement dans lequel son logement est situé, de mettre le présent arrêté à exécution.

Autre arrêté qui ordonne que le nommé Reynier sera mis au secret, chargent l'officier de garde qui l'a conduit en prison de faire exécuter le présent arrêté.

Signé, AUGUIS et SERRES.

Certifié véritable, *signé* MAGNIN, secrétaire.

j

La dixième est une lettre datée de Marseille, du 28 fructidor, écrite par les représentans du peuple Serres et Auguis au comité de Salut public, par laquelle ils annoncent qu'ils ont de grandes et terribles vérités à dire; qu'ils voient que, dans le département des Bouches-du-Rhône, des hommes qui se disent patriotes brûlans, plus probes et plus purs que la vertu même, mentent à leurs propres cœurs; que toutes leurs pensées et leurs actions portent l'empreinte du crime, de la scélératesse et de la contre-révolution ouverte; qu'ils envoient le nommé Reynier, avec une lettre qui contient l'esprit, le plan et pendant ce n'est pas la masse du peuple qui est gangrenée sans ressource, que ce sont les prétendus patriotes par excellence; que Reynier étoit conduit dans la nuit au comité de sûreté sous escorte, mais que cent cinquante hommes déguisés, armés de sabres et pistolets, ont violé cette escorte, ont méprisé la Convention nationale, et se sont mis en contre-révolution ouverte. Ils apprennent que la veille mille hommes sont arrivés du Port-de-la-Montagne [ci-devant Toulon]; que, dans la route, on leur a dit qu'ils alloient à Marseille pour favoriser les aristocrates, opprimer les patriotes et obéir à des gueux qui vouloient la contre-révolution. Ils ajoutent que, le 27, ils s'étoient rendus à la société populaire, où il fut fait lecture d'une adresse de la société de Cujès [Cuges], qui fut accueillie par des applaudissemens qui avoient tous les symptômes d'une conspiration au moment de son explosion; jamais l'on n'entendit de vociférations pareilles; que néanmoins cette société en masse seroit excellente sans une quinzaine de meneurs conspirateurs; qu'ils ont prononcé un discours, mais qu'ils ont été contraints